

SOMMAIRE

- **Personnels navigants : le droit français contre la réglementation européenne**
- **Management : coaches ? vos papiers !**
- **Grandes écoles : les diplômés peinent aussi**
- **Stress au travail : le management toujours en question**
- **Contrôleurs aériens : abandon du prestataire unique**
- **Rachat des jours de RTT : les ingénieurs IIIB de MBDA font reculer la direction**
- **Conflit des IADE : « nous ne demandons pas l'aumône »**
- **Colloque sur les nanotechnologies : garder la maîtrise sociale**
- **Alstom, Sanofi-Aventis : les « champions » français licencient**
- **Retraites : appel au président de la République**

ÉDITO

DÉTERMINATION

Rien n'y fait. Pas plus les congés que les censures et manipulations médiatiques ne parviennent à freiner le développement d'un mouvement social profond, de forte ampleur et qui va durer. Les signes d'exaspération sont maintenant manifestes devant le refus présidentiel d'entendre ce qui monte de la rue et des entreprises. Venant après la mise à l'index de la citoyenneté d'autres catégories de la population comme les Roms, dénier aux lycéens le droit de s'exprimer est grave. Les provocations policières ou autres n'auront pas raison de la détermination du mouvement. Celle-ci est maintenant ancrée et l'autisme du président de la République est en train de tourner à l'irresponsabilité lorsqu'on sait que sa fonction en fait normalement le garant de la cohésion sociale. Les techniciens et cadres sont particulièrement bien placés pour l'apprécier, eux qui quotidiennement, souvent sans moyens suffisants et sans pouvoir dire leur mot sur les orientations stratégiques de leur entreprise,



exercent leurs responsabilités professionnelles jusqu'à en être parfois pénalement justiciables. Sacrifier les retraites aux beaux yeux de la finance est de la même veine que les choix qui ont présidé au démantèlement de l'industrie et des services ces dernières années. Sans s'attaquer à cela et pour ce qui concerne le financement des retraites aux revenus financiers, aucune issue à la crise que traverse notre société ne peut advenir. La légitimité démocratique appartient aujourd'hui au mouvement social.

Personnels navigants : le droit français contre la réglementation européenne



La compagnie d'aviation d'affaires NetJets Europe, dont le siège est au Portugal, est poursuivie pour non respect du Code du travail français. On reproche à l'opérateur, qui serait contrôlé par NetJets USA, sans avoir une majorité d'actionnaires européens, de ne payer aucune charge sociale pour ses salariés domiciliés en France dont près de 160 pilotes répartis entre Lyon et Le Bourget. NetJets n'acquitterait pas non plus la TVA sur ses vols. En fait, dans le droit français, un décret du 21/11/2006 s'oppose à la réglementation européenne qui autorise les compagnies aériennes à embaucher des personnels navigants sous contrat de travail étranger. Le décret français, lui, exclut de cette disposition les personnels domiciliés en France. L'affaire sera jugée le 2 décembre au tribunal de Bobigny. De son côté la compagnie Ryanair, sous le coup d'une procédure pour travail dissimulé, a décidé la fermeture le 11 janvier 2011 de sa seule base française de Marseille et donc l'arrêt de ses vols au départ de la capitale phocéenne. Son Pdg « déplore » les pertes d'emplois pour Marseille et la France. Ses 200 salariés sont eux sous contrats irlandais. Notre ministre de l'Économie, déclare sur Europe 1, le 14 octobre, ne pas être scandalisée et plaide pour une « harmonisation » de la législation européenne pour éviter que les investisseurs ne quittent le territoire français. Armez les toboggans et vérifiez vos vis-à-vis, la compagnie irlandaise Transavia est sur les rangs pour remplacer Ryanair, tout en respectant la loi française. Cherchez l'erreur.

Management : coaches ? vos papiers !

La société française de coaching (SF coach) revendiquait 700 adhérents en 2005. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 250 soit 450 professionnels désormais accrédités. Près de 45 % sont des universitaires (Bac + 3 et 4), 22 % sont issus d'une école de formation spécifique et 21 % sortent d'une école de commerce. Un marché évalué à 105 millions d'euros. La profession veut gagner en crédibilité. Une question se pose : qui détermine les objectifs des coaches, qui évalue leurs performances et sur quels critères ?

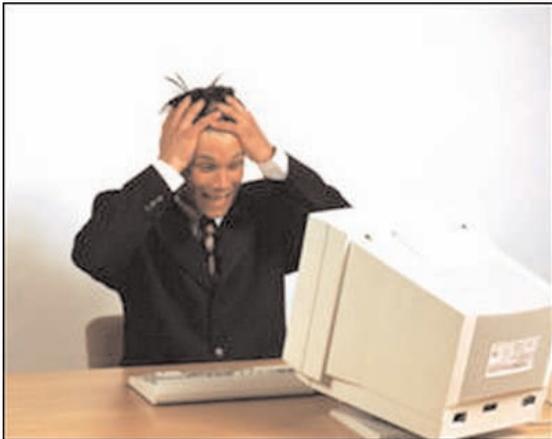


Grandes écoles : les diplômés peinent aussi



Après l'APEC, la Conférence des Grandes Écoles (CGE) vient de publier ses chiffres. Au début de l'année, 60 % des diplômés avaient un emploi et 19 % étaient en recherche d'emploi. En 2009, les chiffres se situaient respectivement à 70 % en activité et 14 % au chômage. L'étude fait, en outre, apparaître une réduction du nombre de CDI (71 % cette année contre 81 % ; en 2008). En ce qui concerne les femmes, 30 % sont en CDD et leur salaire brut annuel est inférieur à celui de leurs collègues masculins. L'étude pointe que chez les managers le différentiel s'établit à 5 000 euros par an. S'ils restent privilégiés, les diplômés des grandes écoles subissent aussi les tendances générales.

Stress au travail : le management toujours en question



Surprise pour les DRH qui s'étonnent de la persistance de la montée du stress que met en lumière la dernière étude de l'Observatoire de la vie au travail : 65 % des salariés s'estiment très exposés au stress (55 % en 2009) et 58 % mettent directement en cause l'insuffisance de la qualité du management dans leur entreprise. Rien d'étonnant puisque les risques psychosociaux ne semblent être une priorité que pour 5 % des DRH. En effet, selon la Direction générale du travail, en un an, seules 430 entreprises de plus de 1 000 salariés (sur 1 350 concernées par le plan d'urgence) ont entrepris une action de prévention des risques psychosociaux. Ajoutez à cela une très sérieuse enquête de la Sciforma, société spécialisée dans le gestion de projets, d'où il ressort que le temps de travail moyen en

continu sans interruption (SMS, téléphone, mail, interpellation directe etc.) ne dépasse pas 12 minutes. C'est ce que les spécialistes appellent le zapping professionnel. On pourrait aussi qualifier cette absurdité de travail en miettes.

Contrôleurs aériens : abandon du prestataire unique

Le projet censé fluidifier le trafic aérien européen dit Fabec (Fonctionnel Airspace Block Europe Central) englobant la France, l'Allemagne, le Bénélux et la Suisse avait provoqué un conflit de 7 jours au début de l'été 2010. Il s'agissait de confier la gestion du ciel à un prestataire unique, alors que la France est le seul pays du bloc Fabec où le contrôle aérien fait partie de la fonction publique. Les syndicats craignaient des conséquences sociales lourdes et le démantèlement de la DGAC. Le 7 octobre dernier, le gouvernement a finalement reconnu que l'option du prestataire unique n'était pas réaliste. C'est une première victoire pour les personnels soutenus par l'USAC-CGT. Cependant, les syndicats (CGT, CGC, FO, UNSA) estiment que le prestataire unique n'est pas encore enterré et appellent à la vigilance.



Rachat des jours de RTT : les ingénieurs IIBB de MBDA font reculer la direction



Chez MBDA, leader de la fabrication de missiles et de systèmes, les ingénieurs IIBB, l'avant dernier échelon dans la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie, ont obligé la direction à retirer un projet d'accord concernant le rachat de jours de RTT et d'étendre les forfaits jours (la loi du 20 août 2008 permettant jusqu'à 235 jours). Chez MBDA, il s'agissait de 216 jours contre l'instauration d'une prime hypothétique et 4 jours de RTT. Ce refus confirme l'attachement des ICT à la RTT. La CGT met en garde contre une éventuelle tentation de la direction d'obtenir individuellement ce qu'elle n'a pu atteindre collectivement dans le cadre de l'accord d'entreprise.

Conflit des IADE : « nous ne demandons pas l'aumône »



La ministre, Roseline Bachelot, lâche généreusement une prime de 120 euros aux infirmiers anesthésiste diplômés d'État. Une prime déconnectée des grilles salariales et non soumise aux prélèvements de cotisations qui est, bien entendu, rejetée par toute la profession. La revalorisation salariale par des primes qui ne rentreront pas dans le calcul de la retraite est inadmissible d'autant plus que le régime d'affiliation des IADE, la CNAACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales), est bénéficiaire. Les IADE prévoient une nouvelle journée d'action après... la nomination d'un(e) nouveau (elle) ministre. En attendant, un rendez-vous est fixé le 18 novembre devant le TGI de Paris pour soutenir le premier infirmier anesthésiste poursuivi après les incidents du 1^{er} octobre devant le ministère.

Un second rendez-vous est prévu le 2 décembre pour soutenir les deux autres inculpés. Une pétition de soutien, commune Ufmict-CGT, Sud santé, Snia a été mise en ligne : <http://8440.lapetition.be>

Colloque sur les nanotechnologies : garder la maîtrise sociale

Le 6 octobre dernier, s'est tenu à Montreuil, à l'initiative d'Indecosa, association de consommateurs et l'UGICT, un colloque sur les nanotechnologies, rassemblant près d'une centaine de participants. Le refus de l'obscurantisme, c'est-à-dire d'une part de l'angélisme scientifique et d'autre part du rejet a priori du progrès, a permis d'échapper à la confrontation traditionnelle et inefficace, pour s'ouvrir et permettre à chacun d'exposer ses positions ou d'exprimer ses craintes légitimes. Tous les intervenants, qu'ils soient physicien, syndicaliste, philosophe, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental ou simple consommateur sont d'accord : la maîtrise sociale des nanotechnologies dépasse largement le cadre de la science et implique à la fois le monde de la recherche, celui du travail et de la consommation. Une problématique qui aborde les enjeux financiers, sociétaux et de gouvernance. S'il faut être vigilants sur les risques liés à leurs propriétés physicochimiques, on ne doit pas ignorer non plus que le mode de management fonctionnant sur des projets et sur la recherche de la qualité totale pose la question de l'acceptabilité sociale des nanotechnologies.



Alstom, Sanofi-Aventis : les « champions » français licencient

Alstom annonce la suppression de 4 000 postes dans le monde d'ici à mars 2012. Le groupe envisage le non renouvellement de 1 000 postes d'intérimaires dans sa branche d'équipements pour les centrales électriques. Suisse, Allemagne, USA devraient subir les plus importants licenciements. Quant à la France, le site de Belfort semble visé avec la suppression d'une centaine de postes sur 2 100. Sanofi de son côté envisage de tailler dans ces effectifs aux USA, avec la suppression de 25 % des postes, soit 1 700 licenciements.

À VOS AGENDAS !

« ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES »
reportés au jeudi 13 janvier 2011

(initialement prévus le 23 septembre 2010)

Supports UGICT :



www.60ansatauxpleinjytiens.com

Dernière minute : Retraites

L'UGICT-CGT met à disposition des cadres
un appel au président de la République
signable sur www.ugict.cgt.fr

pour qu'il prenne ses responsabilités en matière de cohésion sociale et ouvre
de véritables négociations prenant en considération les demandes syndicales.